

L'ECHO DE CORNILLON

EDITO DU MAIRE

Le retour de l'été est synonyme de vacances, de soleil et de chaleur. Les habitants comme les touristes vont chercher un peu de fraîcheur sur les bords de l'Oule ou au plan d'eau du Pas des Ondes. Ce dernier a fait peau neuve sous l'impulsion d'un nouveau gérant.

Les cours d'eau sont fragiles et nous devons être vigilants à limiter notre impact sur ces derniers et sur la biodiversité qu'ils abritent.

L'eau est devenue un enjeu majeur et prioritaire pour notre commune. Nous avons à faire face à une demande de plus en plus forte (nouvelles maisons habitées ou bâties sur la



commune) et des précipitations annuelles de plus en plus faibles. Vous trouverez dans ces pages des explications sur notre nouvelle facture d'eau.

Les risques d'incendies sont élevés et je recommande la plus grande prudence à tous.

L'été est aussi synonyme de fêtes et je tiens à saluer le travail du Comité des Fêtes qui nous propose un calendrier d'évènements bien rempli qui fait le bonheur de tous et dont le retentissement se fait entendre au-delà de notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce quatrième numéro de l'Echo de Cornillon et un très bel été.

Cordialement vôtre,

Denis CONIL



QUELQUES EXPLICATIONS A PROPOS DE NOTRE FACTURE D'EAU.

Comme vous avez pu le constater, notre facture d'eau a évolué. Voici quelques informations qui vont vous permettre d'y voir plus clair.

- L'annualisation et l'harmonisation du prix du mètre cube d'eau sont deux conditions indispensables à l'obtention de l'aide financière, accordée aux communes par l'agence de l'eau, pour entretenir et moderniser les réseaux de captages, de distribution et d'assainissement de l'eau.

Le prix moyen du mètre cube d'eau dans le bassin Rhône Méditerranée est actuellement de 3.86 euros /m³ et de 4.25 euros /m³ en France.

Nous sommes actuellement, à Cornillon, à un peu plus de 1 euro /m³ et nous ferons tout notre possible pour maintenir un prix raisonnable tout en répondant aux conditions qui nous sont imposées.

- 14% de la facture d'eau sont constitués de taxes fiscales payées à l'agence de l'eau. Cet impôt sert à moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau (détection de fuites), protéger les captages des pollutions par les pesticides et les nitrates et enfin restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

Aujourd'hui la moitié des cours d'eau du bassin Rhône Méditerranée est en bon état. Cette amélioration de la qualité de nos cours d'eau est le résultat d'une politique de mise aux normes des stations d'épuration.



Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Les aides attribuées en 2021 ont permis par la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable et par la modernisation des techniques d'irrigation d'économiser 22,7 millions de mètre cube d'eau, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.



A Cornillon notre action s'inscrit dans une démarche écologique, citoyenne et responsable.

ON EN PARLE A CORNILLON

- Le 27 avril Mr Philippe Nucho, sous-préfet de Nyons, accompagné de Denis Conil, des élus de Cornillon, de Mr Ghislain De Renvergé, propriétaire du château ainsi que des représentants du patrimoine et du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ont effectués l'ascension jusqu'au château. Il a été question de l'avenir de ce site patrimonial.
- Le conseil municipal fait appel à tous ceux qui, en possession de photographies ou de documents concernant le château de Cornillon, veulent bien nous en fournir une copie et nous autoriser à l'utiliser.
Vous pouvez vous adresser directement à la mairie ou prendre contact par mail : mairie@cornillonsurloule.fr.
Vous contribuerez ainsi à documenter l'histoire de notre commune et nous vous en remercions.

- Saint Michel est de retour.
Le tableau restauré a retrouvé sa place dans l'église de Cornillon le 29 avril 2022.
- Un nettoyage du village a eu lieu le samedi 25 juin, merci à tous les participants d'être venus nous aider à garder un village propre et agréable.

Entretien avec M. Gaël Lafarge, nouveau gérant du plan d'eau du Pas des Ondes.

Mairie : Bonjour M. Lafarge, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

GL : Je m'appelle Gaël Lafarge, j'ai 50 ans, je suis père de 2 enfants, je travaille avec ma compagne et enfin je suis cuisinier et restaurateur.

Mairie : Ou étiez-vous avant de venir à Cornillon sur l'Oule ?

GL : Je viens de Saint Firmin en Valgaudemar mais mes grands-parents et arrière grands-parents étaient d'Establet.

Mairie : Quel est la nature de votre projet ?

GL : C'est avant tout la restauration. Je veux créer, ici, comme je l'ai fait à Gap et à Gioberney au voile de la mariée, une table renommée. Parallèlement à cela il y aura un snack pour les gens qui désirent manger plus simplement et continuer à profiter de la plage.

Je compte aussi développer quelques animations sur le plan d'eau.



Mairie : Quel type de restauration allez-vous proposer ?

GL : Une cuisine de qualité à base de produits frais et si possible locaux. Je pense également faire quelques soirées à thème. Sur le site cela représente 14 salariés en saison.

Mairie : Qu'est ce qui a motivé votre choix pour le Plan d'eau du Pas des Ondes ?

GL : La beauté du site bien sûr mais surtout l'envie de revenir dans cette vallée, disons entre Establet et Rémuzat. Depuis de nombreuses années je viens pendant l'été au plan d'eau avec mes enfants.

Mairie : Avez-vous une date d'ouverture ?

GL : L'inauguration est prévue le 17 juin en présence des élus locaux.

Mairie : Merci pour tous ces renseignements. Tout Cornillon par ma voix vous souhaite la bienvenue et la réussite votre projet.

GL : Merci à vous et à très bientôt autour d'une bonne table.



Pour que nos poubelles ne ressemblent pas à cela !!!



Merci de nous aider en triant les déchets et en utilisant la déchetterie de La Motte Chalancon :

En juillet et août le lundi et mercredi de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h à 12h.

Le reste de l'année le mardi et le samedi de 9h à 12h.

Augmentation de la REOM.

La REOM ou Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est passée de 120 à 135 euros.

Elle est à 180 euros dans les Hautes Baronnies et à 185 euros dans le pays de Buis.

Les raisons de cette augmentation sont multiples :

- Poursuite de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de + 8 euros pour les déchets.
- Hausse subite de + 15% de révision de prix des marchés de traitement des déchets.
- Hausse des carburants et énergies.

- Nécessité de poursuivre les investissements obligatoires et les programmes en cours.

Conteneurs cartons marron, conteneurs de collecte sélective, camions benne, travaux de sécurité du quai de transfert et des déchetteries, réhabilitation de la déchetterie de Buis les Baronnies, étude pour la déchetterie de Séderon, composteurs biodéchets et études sur la collecte et les traitements.



L'été est là avec ses fortes chaleurs, voici quelques conseils pour le traverser sans problèmes.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
[meteo.fr](https://www.meteo.fr) • #canicule



Encore trop de chats à Cornillon.

Malgré une première campagne de stérilisation les chats continuent à se multiplier dans le village. Nous demandons aux habitants de ne pas les nourrir sur les lieux communs et dans le domaine public.

Vous avez des projets de travaux à effectuer ? Déclarez-les en ligne.

NOUVEAU

Barret-de-Lioure
Buis-les-Baronnies
Condorcet
Cornillon-sur-l'Oule
La Penne-sur-l'Ouvèze
Mérindol-les-Oliviers
Montbrun-les-Bains
Montferrand-la-Fare
Pierrelongue
Reilhanette
Sahune
Sainte-Jalle
Saint-Sauveur-Gouvernet
Séderon
Venterol
Vercoiran
Villeperdrix
Vinsobres





URB@NISME

vos démarches en ligne

Profitez du service de saisine par voie électronique permettant le dépôt dématérialisé des :

- ✓ **demandes d'autorisation d'urbanisme***
 - certificat d'urbanisme
 - déclaration préalable
 - permis de construire, permis d'aménager ...
- ✓ **déclarations d'intention d'aliéner (DIA)***
 - A noter qu'aucune autre méthode numérique ne sera recevable -

* Le dépôt des dossiers mentionnés peut toujours s'effectuer sous format papier directement en mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

POUR VOUS CONNECTER

 <https://sve.sirap.fr>

SERVICE GRATUIT ET SÉCURISÉ

Consultez les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) dès votre première connexion

INFORMATIONS

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a mis en place un service commun dédié à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service accompagne 18 communes du territoire.

www.cc-bdp.fr



LE COMITE DES FETES DU PAS DES ONDES



Le Comité des Fêtes en quelques lignes....

2022 a mal démarré pour le Comité des Fêtes avec l'annulation de la galette des rois en janvier.

Mais l'équipe de bénévoles ne s'est pas démotivée et a continué avec 2 grandes manifestations :

- la fête du pain très festive en mai avec Polo qui a connu un beau succès, belle météo, bonne ambiance musicale avec les Mott'Zikales. Plus de 200 pizzas préparées et 70 pains....
- Bien vivre sous les tilleuls en juin : fête intergénérationnelle avec la



participation de la Marpa, de l'école et de Clair Matin et le groupe des Bandid'Eygues, Une exposition des photos de la fête du Tilleul aura lieu en octobre durant la semaine bleue, avec contes et le groupe Mott 'Zikales (annulé avec le vide grenier à cause de la canicule)



Le Comité a aussi clôturé en avril les après-midis jeux ouverts à tous dans la salle de la mairie. Tous les Cornillonais sont les bienvenus, pour jouer (cartes, jeux de société...), faire des activités manuelles, goûter, papoter...et fin mai la fête des voisins qui a permis de rencontrer les nouveaux arrivants sur la commune.



La boîte à livres sous l'abri bus : vous avez envie de prendre un livre ou en déposez un, n'hésitez pas.

Les Eco-cups avec le logo du comité ont été très appréciés, puisque nous en vendons même hors manifestation.

L'été sera plus calme rassurez-vous. D'abord parce qu'il fait chaud, mais surtout parce qu'il y a beaucoup de manifestations dans les communes environnantes (fête votive, marché.....), nous préférons nous focaliser sur le hors saison.

Merci à la commune pour son soutien sans faille et aux habitants de Cornillon....

A la fin de l'été vous recevrez un petit récapitulatif des manifestations de septembre à décembre 2022.

Nous vous souhaitons un bel été et n'hésitez pas à nous transmettre vos idées

Le Comité des Fêtes

comitedesfetes@cornillonsurloule

INFOS PRATIQUE**Mairie de Cornillon-sur-l'Oule**

234 A rue la provençale

26510 Cornillon sur l'Oule

Mail : mairie.cornillon@orange.fr

Téléphone : 04.75.27.24.19

Permanence Mairie : lundi de 14h à 18h.

Site internet : cornillonsurloule.fr

Page facebook : [@cornillonsurloule](https://www.facebook.com/@cornillonsurloule)

Numéros d'urgence :

Téléphone Pompier : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Urgences sourds et malentendants : 114

SAMU social : 115

Médecins :

Dr Michèle Martin

Rue du Bourg La Motte Chalancon

04.75.27.21.45

Dr Agnès Drieux

6 bis Place Léon et Georges Rolland

Rémuzat 04.75.28.23.22

Pharmacie :

Pharmacie Vignes

Place Léon et Georges Rolland

04.75.27.86.82

Infirmier(e)s :

Maryline Combel 04.75.27.97.93

Corinne Milliere 06.45.20.61.83

Audrey Robert 04.75.27.33.58

Marie Noëlle Bouvier

04.75.27.81.84

Julia Memmi 06.83.10.87.87

Cécile Quilici 06.89.20.61.40

Kévin Voltucci 06.44.02.04.06

Masseur-Kinésithérapeute :

Christophe Gonzalez

04.75.26.31.64

Agences postales :

La Motte Chalancon 3631

Rémuzat 04 75 26 60 15

Déchetterie de La Motte-Chalancon :

Mardi 9h-12h.

Samedi 9h-12h



COMPTE RENDU réunion du 11 avril 2022 à 18H00

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Joséphine MORIN, Sandrine RIDEL, MM Denis CONIL, Yannis ROCHAS

Jean-Louis FORSANS, excusé avait donné pouvoir à Denis CONIL

Date de convocation : 04/04/2022 secrétaire de séance : Sandrine RIDEL

1) Taux d'imposition 2022 taxes directes locales.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, une augmentation de 1%

Les taux votés pour 2022 sont les suivants :

TAXE	Taux 2021
Foncière (bâti)	26.53%
Foncière (non bâti)	48.12%
CFE	22.93%

2) Compte administratif 2021

RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	27 865	118 016.32	145 881.32
DEPENSES	62 101.98	85 397.33	147 499.31
RESULTAT EXCEDENT DEFICIT	34 236.98	32 618.99	1 617.99

RESULTAT DE CLOTURE 2021

	RESULTAT CLOTURE 2020	Part affectée à l'investissement 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	46 994.69		- 34 236.98	12 757.71
FONCTIONNEMENT	166 141.52		32 618.99	198 760.51
TOTAL	213 136.21		- 1 617.99	211 518.22

Compte administratif approuvé : 5 voix pour, le Maire ne participe pas au vote

3) BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	137 340.51
Charges de personnel :	15 250
Charges gestion courante :	47 201
Charges financières :	640
Atténuation de produits	1 400
Virement section investissement	80 000
Charges exceptionnelles	1 300
Dépenses imprévues	5 000
Dotation amortissement	10 215
Versement dot voirie CCBDP	13 409
TOTAL :	311 755.51 €

SECTION INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts :	3 100
Immobilisations en cours :	57 251.71
Licences informatique	1 700
Carte communale	1 000
DECI + SDAEP	117 000
Restes à réaliser	10 000
Amortissement subvention	240
Dépôt caution versé	586
Subventions CCBDP	1 200
Dépenses imprévues	11 000
TOTAL SECTION	203 077.71 €

Le budget est adopté à l'unanimité

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Produits des services	9 100
Impôts et taxes	29 817
Dotations et subventions	66 838
Atténuation de charge	0
Amortissement subvention	240
revenus des immeubles	7 000
Excédent reporté	198 760.51
TOTAL :	311 755.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

FCTVA	641
Subventions	94 605
virement fonctionnement	80 000
Excédent inv reporté	12 757.71
Restes à réaliser	4 859
Amortissements	10 215
excédent fonct capitalisé	0
TOTAL :	203 077.71 €

3) classement chemin du Théron

Classement du chemin du Théron sur 2500 m dans la voirie d'intérêt communautaire.

4) cimetière

Pour tous travaux au cimetière, une demande doit être faite à la mairie.

5) compteurs d'eau

Presque tous les compteurs ont été « sortis »

6) travaux au captage

Les drains sont à refaire suite à un mouvement de terrain

7) convention déneigement

Le maire est autorisé à signer une convention pour le déneigement

8) électricité SDED

Une augmentation de 71% a été annoncée par le SDED en début d'année, pour l'éclairage public. Des ampoules seront enlevées pour diminuer l'éclairage public (essai à faire)

9) Suppléant Syndicat Mixte du Pas des Ondes

Suppléante de Denis CONIL (titulaire) : Joséphine MORIN

Suppléante de Yannis Rochas (titulaire) : Sandrine RIDEL

10) devis grille de l'église

Devis Ferronnerie de l'Oule, Benjamin TERNAT approuvé : 930 € HT

11) Demande de M POLET

M POLET a demandé de nouveau à acquérir le morceau de parcelle enclavé entre ses 2 maisons. Accord de principe. Se renseigner sur la valeur.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité

La séance est levée à 20 H00

COMPTE RENDU réunion du 30 mai 2022 à 18H00

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Joséphine MORIN, MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Jacqueline LEJEUNE, excusée avait donné pouvoir à Paulette BERTRAND.

Sandrine RIDEL, absente

Date de convocation : 23/05/2022 secrétaire de séance : Jean-Louis FORSANS

1) Droit de préemption.

Instauration d'un droit de préemption pour que la commune soit prioritaire sur certains terrains en cas de vente. Tous pour

2) Plan Local d'Urbanisme

Actuellement, construire au château n'est pas autorisé et compliqué au plan d'eau car ces terrains ne sont pas dans la carte communale. De plus avec la carte communale, il n'est pas possible d'inscrire des préconisations. Le maire propose de passer par un PLU.

Un PLU permettrait des créer des zonages (agricole, touristique, artisanal...). Les conseillers approuvent à l'unanimité.

3) Amendes de police 2022

Devis Benjamin TERNAT : 5 299.90€ HT pour la fabrication et la pose de garde-corps + signalisation 1 072.81€ HT.

Le conseil municipal approuve les devis et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

4) Classement chemin de Chamousset voirie d'intérêt communautaire

Pour pouvoir être aidé pour réparer le passage à gué sur le chemin rural, il est nécessaire de le classer dans la voirie d'intérêt communautaire. 6 pour

5) Convention unique en santé et sécurité au travail

Le Centre de Gestion de la Drôme a proposé la signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention avec le CDG 26.

6) Changement de plan comptable au 1^{er} janvier 2023

La nouvelle nomenclature dite M57 est obligatoire au 1^{er} 2024. Le conseil approuve un passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023, avec l'avis favorable de M Quinqueton, responsable du Service de Gestion Comptable de Nyons.

7) Changement de logiciels

La gamme actuelle (Horizon On Line) ne sera plus disponible au 31 décembre 2022. Il convient d'anticiper le changement de version (hébergement Cloud). Le conseil approuve à l'unanimité le « passage » au Cloud.

8) devis travaux du captage

Estimatif du cabinet d'études CEREG :

- création fossé : 3 000€
- drains et captage du Flachier : 15 000€
- traitement de l'eau : 10 000€

Travaux subventionnables à 80%. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

9) Cimetière

Reprise du plan avec des allées toutes les 2 tombes pour faciliter l'accès. Un entourage sera imposé.

La séance est levée à 20H15

Petit retour sur des travaux réalisés par la commune.

Socle du calvaire rue la Provençale



Façade de l'église son parvis et les rambardes

